

Dossier social étudiant (DSE)

C'est quoi ?

Il s'agit d'un dossier unique national sur lequel vous devez renseigner vos informations personnelles, familiales et formuler des vœux d'études à titre indicatif.

Pour qui ?

Tous les étudiants français ou étudiants ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne et autres étudiants internationaux sous conditions. Après la saisie du profil sur Mes Services Étudiants (MSE), seuls les étudiants éligibles ont accès au dépôt.
En cas de difficulté contacter l'assistance MSE.

Comment faire ?

L'étudiant ou l'étudiante doit se connecter sur Mes services Étudiants puis créer son dossier DSE.

Suivre ce lien : [Accueil — MesServices.etudiant.gouv.fr](https://MesServices.etudiant.gouv.fr)

C'est quand ?

2 Mars 2026

31 août 2026

